

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 10-2021

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2021

**Boucllement du préavis N° 09-2020 - Centre sportif de Rochettaz
Rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de
football existant "B" en gazon synthétique**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour la rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football existant "B" en gazon synthétique, en référence au préavis N°09-2020 (13 mai 2020).

Le décompte est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
Totaux	2'150'000.00	1'836'298.95	313'701.05

Ce chantier s'est donc achevé avec un coût global inférieur de CHF 313'701.05 TTC par rapport à la demande de crédit.

Il est à noter que la recette nette de CHF 191'550.00 TTC provenant de la contribution du « Fonds du sport vaudois » est à déduire du total des dépenses de CHF 1'836'298.95. Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 1'644'748.95 sera amorti dès le 1^{er} janvier 2022, sur une période de 10 ans pour les ouvrages de génie civil.

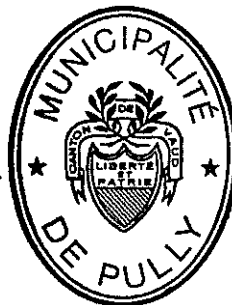
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

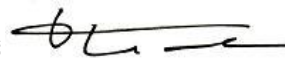
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 6 octobre 2021